

# BOITE A MUSIQUE : INSCRIPTIONS 2017

## Parcours à l'école de musique

**Eveil Musical** : un cycle en 3 ans pour l'éveil musical de manière à pouvoir intégrer des élèves de 5 ans : accueil à la rentrée 2017 des enfants nés en 2012 (grande section) en éveil 1, des enfants nés en 2011 (CP) en éveil 2 et des plus grands, nés en 2010 (CE1) en Découverte axée davantage autour des instruments pour "s'orienter" l'année suivante, à 8 ans, vers l'atelier chant ou l'enseignement d'un instrument. Ces cours seront ouverts en fonction du nombre d'inscrits (minimum de 4 élèves).

**Cours** : 20' la première année pour les élèves d'âge primaire et 30' ensuite.

Les élèves de collège et au-delà (adultes...) bénéficient de cours de 30' dès la première année.

**Ateliers** : l'inscription à un cours d'instrument inclut la formation musicale et donne accès à un atelier gratuit : orchestre ou chant/chorale (y compris chorale adulte)

**Prolongement à la rentrée** : guitare accompagnement : cours proposé de ¾ d'h (4 à 6 élèves 15ans et plus) en continuité de l'année précédente (n+1) et nouveau cours pour un groupe supplémentaire  
**Nouveau à la rentrée** : cours de percussion pour les 8-13 ans (5 à 6 élèves) (non compris comme un atelier)

## Calendrier

**Ré-inscriptions en deux temps** : fiche numérisée à compléter durant la période du 25-03 au 22-04 puis règlement sur 3 samedis matins 10-06 17-06 et 24-06 (9H-12H) (en fonction de l'ordre alphabétique) : la fiche complétée servira de base à l'inscription.

26-04 : réunion du bureau de l'association (point sur les ré-inscriptions).

28-06 : réunion du bureau de l'association avec les professeurs pour faire ressortir les places vacantes dans chaque formation et prévoir les dates de rentrée des rencontres parents/élèves et professeurs (pour établir les plannings) qui seront communiquées sur le site et par affichage.

Les élèves d'éveil qui souhaitent s'inscrire en instrument sont prioritaires : l'inscription sera validée début Juillet en fonction des vœux des familles et des emplois du temps des professeurs.

Changements d'instruments : demandes à examiner le 28-06 en fonction des possibilités. Les réponses seront apportées début Juillet aux familles.

**Nouvelles inscriptions** : uniquement le jour du forum des associations le 2-09-17 pour les savenaisiens et par ordre d'arrivée. (Hors Savenay : en liste d'attente en cas de désistement).

## Modalités d'inscriptions

Les tarifs 2017 sont modifiés par rapport à ceux de l'année précédente en fonction de la nouvelle convention avec la ville : consulter la grille tarifaire sur le site de la BAM.

La nouvelle inscription est prise avec un règlement : 3 chèques+adhésion sauf pour les petites sommes : éveil et chant où le règlement se fait en une seule fois.

Les nouveaux inscrits (et les anciens) signent en même temps un document où ils déclarent avoir pris connaissance du règlement+droit à l'image+accord d'appel en cas d'urgence et coordonnées tel.

Les inscrits reçoivent un récépissé de leur versement dans lequel figure en même temps le règlement dont ils ont pris connaissance.

L'encaissement du premier règlement intervient au 06/10.

Dans le règlement, il est indiqué qu'en cas de désistement l'adhésion et 1/3 de l'inscription sont retenues sauf les cas particuliers étudiés par le bureau de l'association.

Le règlement indique clairement qu'en cas d'absence d'un élève à un cours, celui-ci n'est pas récupéré. (Il s'agit du principe).

Pour les familles où deux enfants ou plus, s'inscrivent en instrument, la réduction est de 5%. Cette réduction peut s'ajouter à une éventuelle réduction du coef. CAF. Seuls les moins de 18 ans peuvent bénéficier de cette réduction.

En cas d'absence de papiers justificatifs pour les diminutions (CAF...) le premier règlement est pris en compte sans diminution.